

ARRETE du Maire

De la Commune de LACOSTE

PORTANT AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire de LACOSTE :

Vu le code de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2021/45 en date du 23 Avril 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021

ARRETE

ARTICLE 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

➤ **Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe - Catégorie C - Filière technique**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LAUGIER Céline	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026

➤ **Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe - Catégorie C - Filière technique**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
PITOT Jean	Adjoint technique	01/01/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.tanimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Fait à Lacoste, le 29 Décembre 2024

Monsieur le Maire,
Mathias HAUPTMANN.

